



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# OFI INVEST EUROPE (ex-Aviva Europe)

**rapport**  
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>16</b>
<b>4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>18</b>
<b>5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>20</b>
<b>6. Rapport spécial du commissaire aux comptes .....</b>	<b>24</b>
<b>7. Comptes annuels .....</b>	<b>25</b>
7.1 Bilan.....	26
7.2 Hors-bilan .....	28
7.3 Compte de résultat.....	29
7.4 Annexes.....	30
<b>8. Inventaire.....</b>	<b>41</b>
<b>9. Résolutions.....</b>	<b>52</b>

<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA
<b>Commercialisateurs</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
<b>Conseil d'administration</b>	<b>Président Directeur Général</b> Monsieur Jean-François FOSSÉ  <b>Administrateurs</b> ABEILLE IARD & SANTE représentée par Monsieur Baptiste BUISSON ABEILLE ASSURANCES représentée par Monsieur André PETIT ABEILLE VIE représentée par Monsieur Philippe TAFFIN

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, une performance au moyen d'une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre les divers marchés européens.

**Indicateur de référence :** Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance de la SICAV pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 70% STOXX® Europe 600 (cours de clôture, dividendes réinvestis): cet indice action est composé des 600 principales capitalisations européennes. Il est calculé quotidiennement et publié par la société STOXX Limited ;
- 30% JP Morgan Europe (cours de clôture, coupons réinvestis): cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux européens, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé en totalité sur les marchés d'actions et/ou de taux français ou étrangers et, dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents, ce qui signifie :

- entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés,
- entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra donc librement sur-pondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

#### Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence.

#### Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;

Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

### **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### **=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes capitalisations, de toutes zones géographiques.

#### **=> Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques et appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

**=> Actions et parts d'OPC**

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

**Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
  - Augmentation de l'exposition au marché

**Les instruments intégrant des dérivés**

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - EMTN Structurés
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,

- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

### **Les emprunts d'espèces**

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

### **Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque de perte en capital**

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut

avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

#### **Risque de change**

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### **Risque de crédit**

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

#### **Risque de contrepartie**

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque en matière de durabilité**

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

#### **Risques accessoires :**

##### **Risques lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

##### **Risque de liquidité**

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse aux personnes qui acceptent d'être exposées aux risques de l'ensemble des marchés financiers (actions et taux) dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié.

Durée de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement d'actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV] est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)
- Date d'agrément par l'AMF : 27 juillet 1983.
- Date de création de la Sicav : 27 décembre 1983.

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

## LA POLITIQUE DE GESTION

### La politique d'allocation

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark du fonds.

### La poche Actions

L'année qui vient de s'écouler présente peu de similitudes avec l'année précédente. La forte reprise de l'activité en sortie de Covid s'est traduite par des tensions inflationnistes marquées, contraignant les banquiers centraux à durcir leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Puis, en février 2022, l'émergence du conflit russo-ukrainien a engendré une grave crise énergétique en Europe aggravant encore les tensions inflationnistes. Le contexte de forte hausse de taux et de ralentissement de l'activité économique a pesé négativement sur les indices boursiers. L'indice MSCI ex UK a abandonné près de 13% en Europe sur la période.

Les valeurs sensibles au taux d'intérêt et à l'activité économique ont été les plus négativement touchées (immobilier, distribution, technologie, industrie) alors que les valeurs liées à l'énergie et les valeurs défensives (Assurances, Services aux collectivités, Media, Agroalimentaire et Télécom) ont mieux résisté.

Au cours de l'exercice, il y a eu peu de changement dans l'allocation sectorielle. Le fonds est resté sous-pondéré sur la consommation cyclique, les valeurs industrielles et le sous-secteur des services financiers et surpondéré sur les valeurs de consommation défensive, les télécoms-media, la santé, les services aux collectivités et la technologie.

L'exposition au secteur de la santé s'est accrue au cours de l'exercice par l'addition de trois nouvelles lignes : Sanofi, EuroApi et Sartorius. L'achat des actions Sanofi a été financé par l'allègement de la position en Novartis. EuroApi est une filiale de Sanofi spécialisée dans les ingrédients pharmaceutiques, dont le capital a été partiellement distribué aux actionnaires de Sanofi. Sartorius offre des équipements et des services à destination des laboratoires pharmaceutiques. La hausse des taux d'intérêt a provoqué une forte baisse des multiples de valorisation des valeurs de croissance. Sartorius n'a pas été épargné par cette tendance. Nous y avons vu un point d'entrée attractif.

Le poids du secteur des matériaux de base a été augmenté par le renforcement de la ligne BASF et l'achat de deux nouvelles lignes : CRH et DSM. CRH est un cimentier irlandais fortement exposé au marché américain qui présente une bonne dynamique dans le domaine des infrastructures. DSM a annoncé simultanément la cession de son pôle chimie et son rapprochement avec le groupe suisse Firmenich, spécialisé dans les ingrédients à haute valeur ajoutée. Ces deux opérations transformantes vont considérablement améliorer le profil de croissance et de risque du groupe.

Nous avons diminué notre surexposition dans le secteur des services aux collectivités à la faveur de la cession de la ligne EDF après l'annonce de la nationalisation de la société, cession partiellement compensée par la constitution d'une nouvelle position en Iberdrola.

Dassault Systèmes, Cap Gemini et Adyen sont venues compléter notre compartiment de valeurs technologiques.

La sous-exposition dans le secteur de la consommation cyclique a été réduite. Nous avons augmenté le poids des valeurs du luxe (achat de Richemont et Kering) mais la position en Prosus a été cédée. Au sein du sous-secteur automobile, nous avons allégé la position en Mercedes et renforcé Renault et Michelin.

Nous avons réduit légèrement la surpondération des valeurs de consommation défensive. La ligne Carrefour a été cédée après son beau parcours. Nous avons arbitré partiellement la ligne Nestlé au profit d'Unilever et Tate & Lyle.

Nous avons également réduit le poids des valeurs industrielles en cédant Vinci, Prysmian et Wolters, et, en allégeant MTU, Thales et Siemens. Une partie du produit de ces cessions a été réinvestie dans Deutsche Post, Nordex, Industrie De Nora et Nexans.

Au sein du secteur Télécommunications, nous avons cédé l'opérateur de tours Vantage Towers et BT afin de renforcer les opérateurs historiques Telefonica et Deutsche Telekom.

Le secteur Energie est resté bien représenté dans le portefeuille mais nous avons procédé à quelques changements en réduisant TotalEnergies pour initier deux nouveaux investissements Neste et GTT. La forte correction du titre Neste en 2021 nous a offert un point d'entrée attractif et une diversification intéressante au sein du secteur pétrolier, la valeur offrant la plus forte exposition au biodiesel. GTT offre de très bonnes perspectives de croissance liée au développement du GNL.

Au sein des financières, nous avons cédé Barclays, Crédit Agricole, BNP et Banca Intesa et investi dans Banco Santander, Caixa Bank et Unicredit.

### La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations.

Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -17,09% contre -14,17% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	677 607,18	676 116,50
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	551 949,86	557 697,92
FRANCE 1.5% 25/05/2031	599 793,37	466 648,83
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	626 956,80	346 688,20
TOTAL ENERGIES SE	187 563,64	727 817,40
FRANCE 0.1% I 01/03/2026	424 496,27	444 689,44
GSK PLC	392 418,01	438 969,86
SHELL PLC	391 456,58	396 280,37
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	351 954,00	336 780,00
UNILEVER	541 798,05	127 673,64

**Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

**Commissions de mouvement**

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

**Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

**Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

**Résultats et affectation des sommes distribuables**Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021-2022 de 364 625,83 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : -11 375,23 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 1 410,18 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 354 661,08 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Des Plus et moins-values enregistrées nettes non distribuées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 4 402 857,44 €
- D'un montant de plus moins-values nettes de l'exercice de 235 093,66 €.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des plus et moins-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 4 637 951,10 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 353 074,36 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 1 586,72 €
- Le report des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 4 637 951,10 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à 0,68 €.

### Composition du Conseil d'Administration

Nous vous informons qu'aucun mouvement concernant le Conseil d'Administration n'est intervenu au cours de l'exercice 2021-2022.

### Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 - 2022. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

### Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

### Revenus ouvrant droit à réfaction

Revenu éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques\* : O/S euro.

\* Pour l'encaissement de la part éligible du dividende, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire de 21%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. Cette part est alors éligible à l'abattement de 40% conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

### Autres informations

L'arrêt Aberdeen a autorisé la possibilité de réclamations auprès des autorités fiscales de différents pays.

En effet, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les OPC domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

## Politique de rémunération

### Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### Effets de levier

Levier brut : 100%.

Levier net : 100%.

### Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

### SFDR

#### Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OFI INVEST EUROPE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST EUROPE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

#### Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la gestion de la SICAV serait déléguée à OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>9 124 613,63</b>
- Change à terme :	<b>8 406 083,63</b>
- Future :	<b>718 530,00</b>
- Options :	-
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

### Jean-François FOSSE

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

### Monsieur André PETIT

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMONE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

### Monsieur Nicolas DECHAUX

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Président, Membre du Comité d'Investissement de la SAS ABEILLE INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE, Administrateur de la SICAV SOFRAGI

### Monsieur Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO,

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 1
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 2

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.**

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2022**

**OFI INVEST EUROPE**  
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
ABEILLE ASSET MANAGEMENT  
14 rue Roquépine  
75008 PARIS

Aux actionnaires,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST EUROPE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST EUROPE

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.....  
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST EUROPE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:45 +0100

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Alezra-Cabessa', written over a light blue circular stamp or watermark.

# rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 septembre 2022**

**OFI INVEST EUROPE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
ABEILLE ASSET MANAGEMENT  
14 rue Roquépine  
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:44 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - le de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# comptes annuels

# BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>29 529 214,77</b>	<b>40 591 069,94</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 264 517,26	28 089 401,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 390 297,26	10 353 140,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 842 880,25	2 136 138,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	31 520,00	12 389,81
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>8 498 694,99</b>	<b>6 854 079,26</b>
Opérations de change à terme de devises	8 415 012,25	6 556 902,52
Autres	83 682,74	297 176,74
<b>Comptes financiers</b>	<b>642 411,17</b>	<b>725 666,61</b>
Liquidités	642 411,17	725 666,61
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>38 670 320,93</b>	<b>48 170 815,81</b>

# BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	24 972 234,68	36 126 701,43
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 402 857,44	2 292 639,75
• Report à nouveau	1 410,48	1 099,17
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	235 093,66	2 720 191,65
• Résultat de l'exercice	353 250,60	290 175,41
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>29 964 846,86</b>	<b>41 430 807,41</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>31 519,98</b>	<b>12 389,79</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	31 519,98	12 389,79
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>8 669 200,69</b>	<b>6 727 606,59</b>
Opérations de change à terme de devises	8 487 900,06	6 553 833,14
Autres	181 300,63	173 773,45
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 753,40</b>	<b>12,02</b>
Concours bancaires courants	4 753,40	12,02
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>38 670 320,93</b>	<b>48 170 815,81</b>

# HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	138 490,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	580 040,00	655 059,44
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 924,15	65,98
• Produits sur actions et valeurs assimilées	675 563,56	659 296,08
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	97 317,94	114 212,15
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>774 805,65</b>	<b>773 574,21</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 742,63	-5 642,56
• Autres charges financières	-283,08	-293,36
<b>Total (II)</b>	<b>-3 025,71</b>	<b>-5 935,92</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>771 779,94</b>	<b>767 638,29</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-407 154,11	-467 593,56
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>364 625,83</b>	<b>300 044,73</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-11 375,23	-9 869,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>353 250,60</b>	<b>290 175,41</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP) . Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Méthode de comptabilisation

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	1,19% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif <sup>(1)</sup>
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

### Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

### Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

armes

11/02/2022 : Mise à jour annuelle  
17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais  
03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


**évolutionactif net**

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>41 430 807,41</b>	<b>37 368 333,97</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 205 065,10	3 194 375,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-6 149 545,73	-5 904 148,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 511 231,22	3 845 922,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 507 380,93	-1 173 776,25
Plus-values réalisées sur contrats financiers	169 608,68	17 458,85
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-98 020,24	-31 869,41
Frais de transaction	-55 008,51	-57 194,94
Différences de change	255 434,53	524 610,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 913 764,80	3 541 222,46
- Différence d'estimation exercice N	-4 080 709,79	2 833 055,01
- Différence d'estimation exercice N-1	2 833 055,01	-708 167,45
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	26 389,81	8 199,85
- Différence d'estimation exercice N	31 520,00	5 130,19
- Différence d'estimation exercice N-1	5 130,19	-3 069,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-274 595,51	-202 371,52
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	364 625,83	300 044,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>29 964 846,86</b>	<b>41 430 807,41</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	7 390 297,26	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	138 490,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	580 040,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 390 297,26	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	642 411,17
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 753,40
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	138 490,00	-	-	-
Autres opérations	580 040,00	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	159 529,55	351 852,00	1 405 180,89	5 473 734,82
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	642 411,17	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 753,40	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	138 490,00
Autres opérations	-	-	-	-	580 040,00

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	DKK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 752 072,58	2 441 913,13	800 524,75	-
Obligations et valeurs assimilées	1 578 138,02	-	96 373,11	40 004,95
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 580 475,10	1 644 495,28	850 890,10	1 199 577,16
Comptes financiers	115 256,78	171 229,14	1 726,05	78 776,33
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	831 209,04	460 912,27	876 090,91	16 469,10
Comptes financiers	-	-	-	4 753,40
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>8 498 694,99</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	6 273 312,32
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	2 141 699,93
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	48 506,93
Dépôts de garantie (versés)	26 026,00
Coupons à recevoir	9 149,81
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>8 669 200,69</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	2 131 322,56
Montant total négocié des Achats à terme de devises	6 356 577,50
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	146 809,79
Frais provisionnés	28 735,87
Provision commission de mouvements	5 754,97
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	17 226	1 205 065,10	89 160	6 149 545,73
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,12</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>1 606 509,45</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 410,48	1 099,17
Résultat	353 250,60	290 175,41
<b>Total</b>	<b>354 661,08</b>	<b>291 274,58</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	353 074,36	289 668,89
Report à nouveau de l'exercice	1 586,72	1 605,69
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>354 661,08</b>	<b>291 274,58</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	519 227	591 161
Distribution unitaire	0,68	0,49
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>43 771,27</b>	<b>31 883,15</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 402 857,44	2 292 639,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice	235 093,66	2 720 191,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>4 637 951,10</b>	<b>5 012 831,40</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 637 951,10	5 012 831,40
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>4 637 951,10</b>	<b>5 012 831,40</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Actif net</b>	<b>29 964 846,86</b>	41 430 807,41	37 368 333,97	43 946 951,22	47 039 861,04
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>519 227</b>	591 161	630 795	681 435	740 180
<b>Valeur liquidative</b>	<b>57,71</b>	70,08	59,24	64,49	63,55
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	<b>0,68</b>	0,49	0,32	0,96	0,96
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	0,07	0,06	0,08	0,08
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	-	6,09

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 27 décembre 1983.

# inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	10 337,00	276 596,76	CHF	0,92
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	67,00	87 220,60	EUR	0,29
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	1 204,00	141 542,24	EUR	0,47
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	2 461,00	289 315,16	EUR	0,97
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	2 375,00	143 209,40	CHF	0,48
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 093,00	338 647,40	EUR	1,13
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	7 471,00	125 101,90	EUR	0,42
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	6 474,00	201 796,11	GBP	0,67
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	5 853,00	273 598,49	EUR	0,91
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 028,00	445 740,80	EUR	1,49
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	4 688,00	531 192,71	GBP	1,77
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	7 774,00	63 435,84	EUR	0,21
GB00BPQY8M80	AVIVA PLC	PROPRE	18 810,00	83 204,67	GBP	0,28
FR0000120628	AXA	PROPRE	11 360,00	255 316,00	EUR	0,85
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	78 005,00	187 016,99	EUR	0,62
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	7 561,00	299 415,60	EUR	1,00
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	1 266,00	127 802,70	EUR	0,43
GB0007980591	BP PLC	PROPRE	74 212,00	366 239,94	GBP	1,22
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	93 542,00	309 717,56	EUR	1,03
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	1 258,00	208 199,00	EUR	0,69
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	5 996,00	57 471,66	EUR	0,19
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	3 149,00	307 910,93	CHF	1,03
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	9 354,00	216 591,87	EUR	0,72
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	40 062,00	294 135,20	EUR	0,98
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	5 547,00	205 516,35	EUR	0,69

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	4 137,00	136 810,59	EUR	0,46
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	3 743,00	181 797,51	EUR	0,61
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	5 273,00	188 430,66	EUR	0,63
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	6 023,00	187 405,65	EUR	0,63
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	11 378,00	199 023,98	EUR	0,66
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	26 944,00	119 631,36	EUR	0,40
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	24 698,00	104 324,35	EUR	0,35
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	15 059,00	178 328,68	EUR	0,60
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	11 538,00	125 879,58	EUR	0,42
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	24 209,00	191 154,26	EUR	0,64
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	1 068,00	149 893,80	EUR	0,50
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	9 209,00	156 921,36	EUR	0,52
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	4 168,00	91 487,60	EUR	0,31
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	1 050,00	118 965,00	EUR	0,40
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	5 557,00	100 221,74	DKK	0,33
GB00BN7SWP63	GSK PLC	PROPRE	11 478,00	170 783,64	GBP	0,57
GB00BMX86B70	HALEON PLC	PROPRE	68 100,00	216 692,40	GBP	0,72
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	3 328,00	203 074,56	EUR	0,68
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	19 881,00	190 499,74	EUR	0,64
IT0005186371	INDUSTRIE DE NORA SPA	PROPRE	7 951,00	123 638,05	EUR	0,41
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	4 118,00	93 519,78	EUR	0,31
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	38 596,00	341 883,37	EUR	1,14
FR0000121485	KERING	PROPRE	219,00	100 422,45	EUR	0,34
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	1 964,00	178 684,72	EUR	0,60
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	1 063,00	124 849,35	EUR	0,42
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	7 327,00	117 232,00	EUR	0,39
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	426,00	214 855,63	CHF	0,72
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	567,00	187 251,75	EUR	0,62
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	664,00	405 305,60	EUR	1,35
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	4 100,00	214 635,00	EUR	0,72

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	1 105,00	184 314,00	EUR	0,62
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	1 179,00	181 860,75	EUR	0,61
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	852,00	210 870,00	EUR	0,70
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	3 209,00	143 763,20	EUR	0,48
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	4 536,00	503 749,10	CHF	1,68
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	1 841,00	169 187,90	EUR	0,56
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	44 780,00	197 949,99	EUR	0,66
DE000A0D6554	NORDEX	PROPRE	16 230,00	132 858,78	EUR	0,44
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	3 826,00	391 787,50	DKK	1,31
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	2 906,00	149 766,21	DKK	0,50
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	14 975,00	138 488,80	EUR	0,46
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	1 943,00	158 749,30	DKK	0,53
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	1 755,00	331 431,75	EUR	1,11
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	22 676,00	230 945,86	GBP	0,77
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	2 784,00	119 656,32	EUR	0,40
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	4 901,00	137 080,97	EUR	0,46
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	2 008,00	673 602,57	CHF	2,25
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	3 878,00	304 035,20	EUR	1,01
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	2 779,00	233 769,48	EUR	0,78
DE0007165631	SARTORIUS VZ PFD	PROPRE	454,00	162 123,40	EUR	0,54
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	2 036,00	238 089,84	EUR	0,79
CH0002497458	SGS SA-NOM	PROPRE	78,00	171 904,17	CHF	0,57
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	3 413,00	345 395,60	EUR	1,15
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	14 661,00	166 915,49	EUR	0,56
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	703,00	146 330,74	CHF	0,49
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	12 491,00	255 003,77	EUR	0,85
GB0007908733	SSE PLC	PROPRE	13 643,00	237 462,20	GBP	0,79
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	4 910,00	158 322,95	EUR	0,53
GB00BP92CJ43	TATE & LYLE PLC	PROPRE	24 583,00	190 479,03	GBP	0,64
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	15 842,00	184 004,83	EUR	0,61

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	43 906,00	148 226,66	EUR	0,49
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	2 259,00	255 267,00	EUR	0,85
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	36 230,00	158 904,78	EUR	0,53
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	7 441,00	359 214,28	EUR	1,20
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	3 062,00	217 769,44	EUR	0,73
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	22 915,00	239 645,07	EUR	0,80
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	8 816,00	398 709,02	GBP	1,33
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	8 816,00	170 378,02	EUR	0,57
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	16 369,00	130 493,67	EUR	0,44
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	4 717,00	104 764,57	EUR	0,35
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	3 707,00	150 800,76	EUR	0,50
JE00B8KF9B49	WPP PLC	PROPRE	14 576,00	124 567,00	GBP	0,42
<b>Total Action</b>				<b>20 258 180,01</b>		<b>67,61</b>
<b>Obligation</b>						
ES0000012K20	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	PROPRE	70 000,00	55 855,38	EUR	0,19
ES0000012G26	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	PROPRE	80 000,00	73 498,93	EUR	0,25
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	48 000,00	33 450,83	EUR	0,11
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	31 000,00	27 458,51	EUR	0,09
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	21 000,00	10 679,71	EUR	0,04
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	39 000,00	26 107,80	EUR	0,09
IT0005441883	BTPS 2.15% 01/03/2072	PROPRE	20 000,00	12 017,26	EUR	0,04
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	104 000,00	89 567,64	EUR	0,30
DE0001102580	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/02/2032	PROPRE	100 000,00	82 498,00	EUR	0,28
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	PROPRE	80 000,00	45 115,36	EUR	0,15
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	120 000,00	87 695,58	EUR	0,29
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	50 000,00	38 113,96	EUR	0,13
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	65 000,00	41 518,15	EUR	0,14
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	300 000,00	253 912,88	EUR	0,85
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	7 000,00	3 522,51	EUR	0,01
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	5 201,00	3 631,36	EUR	0,01

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	400 000,00	355 060,00	EUR	1,18
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	100 000,00	106 928,14	EUR	0,36
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	50 000,00	58 971,59	EUR	0,20
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	8 000,00	7 117,23	EUR	0,02
FI4000148630	FINNISH GOVERMENT 0.75% 15/04/2031	PROPRE	3 000,00	2 585,47	EUR	0,01
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	24 000,00	19 577,69	EUR	0,07
FI4000415153	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	PROPRE	27 000,00	18 944,12	EUR	0,06
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	75 575,00	42 196,49	EUR	0,14
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	190 000,00	177 112,87	EUR	0,59
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	10 000,00	8 192,12	EUR	0,03
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	8 072,00	5 302,68	EUR	0,02
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	74 172,00	29 649,41	EUR	0,10
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	118 609,00	72 531,84	EUR	0,24
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	109 922,00	97 477,20	EUR	0,33
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	360 000,00	335 266,08	EUR	1,12
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	10 146,00	7 369,78	EUR	0,02
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	66 612,00	56 404,21	EUR	0,19
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	50 000,00	50 532,34	EUR	0,17
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	90 000,00	83 370,50	EUR	0,28
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	210 000,00	198 548,33	EUR	0,66
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	4 658,00	2 660,06	EUR	0,01
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	10 000,00	8 152,86	EUR	0,03
GB00B3KJDS62	GILT 4.25% 07/09/2039	PROPRE	20 000,00	23 027,63	GBP	0,08
GB00B128DP45	GILT 4.25% 07/12/2046	PROPRE	20 000,00	24 093,48	GBP	0,08
GB00B39R3707	GILT 4.25% 07/12/49	PROPRE	50 000,00	60 667,29	GBP	0,20
GB00B52WS153	GILT 4.5% 07/09/34	PROPRE	90 000,00	106 361,42	GBP	0,35
GB00B1VWPJ53	GILT 4.50% 07/12/42	PROPRE	10 000,00	12 209,07	GBP	0,04
GB00B00NY175	GILT 4.75% S 07/12/38	PROPRE	10 000,00	12 308,61	GBP	0,04
GB00B24FF097	GILT 4.75% 07/12/30	PROPRE	90 000,00	109 114,15	GBP	0,36
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	360 000,00	287 708,18	EUR	0,96

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	60 000,00	39 288,98	EUR	0,13
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	15 000,00	12 582,18	EUR	0,04
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	350 000,00	318 550,95	EUR	1,06
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	18 000,00	11 473,14	EUR	0,04
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	50 000,00	37 367,57	EUR	0,12
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	164 000,00	136 093,47	EUR	0,45
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	104 000,00	101 214,82	EUR	0,34
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	84 805,00	75 453,81	EUR	0,25
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	71 898,00	56 656,92	EUR	0,19
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	22 659,00	9 872,35	EUR	0,03
BE0000347568	KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	PROPRE	15 000,00	13 616,36	EUR	0,05
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	20 000,00	17 453,95	EUR	0,06
BE0000355645	KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	PROPRE	31 683,00	21 282,17	EUR	0,07
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	8 317,00	6 220,61	EUR	0,02
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	PROPRE	60 000,00	51 488,02	EUR	0,17
DK0009923567	KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2027	PROPRE	620 000,00	76 306,22	DKK	0,25
DK0009923807	KINGDOM OF DENMARK 0.5% 15/11/2029	PROPRE	170 000,00	20 066,89	DKK	0,07
NL0012171458	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	PROPRE	53 320,00	50 137,03	EUR	0,17
NL0009446418	KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	PROPRE	40 000,00	48 442,31	EUR	0,16
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	60 000,00	59 283,77	EUR	0,20
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	12 000,00	6 667,66	EUR	0,02
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	10 000,00	9 914,92	EUR	0,03
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	40 000,00	33 742,61	EUR	0,11
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	37 000,00	25 400,97	EUR	0,08
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PROPRE	36 000,00	33 139,42	EUR	0,11
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	221 000,00	208 647,35	EUR	0,70
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	8 000,00	7 574,00	EUR	0,03
SE0009496367	KINGDOM OF SWEDEN 0.75% 12/05/2028	PROPRE	320 000,00	27 058,66	SEK	0,09
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	20 000,00	10 092,00	EUR	0,03
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	210 000,00	184 066,01	EUR	0,61

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	60 000,00	52 367,28	EUR	0,17
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	43 957,00	53 435,16	EUR	0,18
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	9 000,00	8 278,28	EUR	0,03
IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	PROPRE	132 000,00	109 127,49	EUR	0,36
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	105 000,00	86 831,33	EUR	0,29
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	81 000,00	71 552,48	EUR	0,24
AT0000A2EJ08	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	PROPRE	10 000,00	5 969,29	EUR	0,02
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	24 000,00	10 431,57	EUR	0,03
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	20 000,00	21 205,40	EUR	0,07
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	40 031,00	33 490,17	EUR	0,11
BE0000350596	REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	PROPRE	20 000,00	12 745,85	EUR	0,04
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	46 000,00	36 850,14	EUR	0,12
IT0005383309	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	PROPRE	120 000,00	98 867,52	EUR	0,33
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	38 000,00	22 725,01	EUR	0,08
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	240 000,00	226 407,48	EUR	0,76
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	25 000,00	17 386,64	EUR	0,06
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	16 000,00	13 282,95	EUR	0,04
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	8 000,00	6 680,14	EUR	0,02
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	9 000,00	8 060,21	EUR	0,03
IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	PROPRE	56 000,00	54 284,19	EUR	0,18
PL0000111498	REPUBLIC OF POLAND 2.75% 25/10/2029	PROPRE	80 000,00	12 946,29	PLN	0,04
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	25 866,00	17 702,79	EUR	0,06
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	40 272,00	35 502,42	EUR	0,12
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	29 909,00	28 672,57	EUR	0,10
PTOTEWOE0017	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	PROPRE	10 027,00	9 253,80	EUR	0,03
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	1 378,00	1 548,37	EUR	0,01
PTOTE5OE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	2 217,00	2 439,19	EUR	0,01
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	30 000,00	32 515,43	EUR	0,11
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	66 000,00	42 814,74	EUR	0,14
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	77 000,00	53 326,89	EUR	0,18

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BBJNQY21	UK 3.5% 22/07/2068	PROPRE	25 000,00	29 154,31	GBP	0,10
GB00BL68HH02	UK TREASURY 0.375% 22/10/2030	PROPRE	50 000,00	42 448,45	GBP	0,14
GB00BL68HJ26	UK TSY 0.125% 30/01/2026	PROPRE	280 000,00	277 554,80	GBP	0,93
GB00B06YGN05	UK TSY 4.25% 07/2055	PROPRE	20 000,00	25 132,91	GBP	0,08
GB00BK5CVX03	UNITED KINGDOM GILT 0.625% 07/06/2025	PROPRE	250 000,00	258 889,31	GBP	0,86
GB00BJLR0J16	UNITED KINGDOM GILT 1.625% 22/10/2054	PROPRE	80 000,00	55 573,51	GBP	0,19
GB00BZB26Y51	UNITED KINGDOM GILT 1.75% 07/09/2037	PROPRE	100 000,00	83 305,25	GBP	0,28
GB00BDCHBW80	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	PROPRE	40 000,00	28 334,80	GBP	0,09
GB00BD0XH204	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	PROPRE	10 000,00	7 234,29	GBP	0,02
GB00B84Z9V04	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	PROPRE	70 000,00	71 516,85	GBP	0,24
GB00B6RNNH572	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.75% 22/07/2052	PROPRE	20 000,00	22 561,74	GBP	0,08
GB00BMGR2809	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN TSY 0.25% 31/07/2031	PROPRE	100 000,00	81 337,15	GBP	0,27
GB00BF0HZ991	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 0.75% 22/07/2023	PROPRE	90 000,00	100 245,78	GBP	0,33
GB00BFWFPP71	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	PROPRE	70 000,00	52 117,25	GBP	0,17
GB00BMBL1F74	UNITED KINGDOM TREASURY 0.625% 22/10/2050	PROPRE	70 000,00	36 561,80	GBP	0,12
GB00BN65R313	UNITED KINGDOM 3.5% 22/01/45	PROPRE	55 000,00	58 388,17	GBP	0,19
<b>Total Obligation</b>				<b>7 390 297,26</b>		<b>24,66</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010645325	AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD FCP	PROPRE	0,0657	82 250,03	EUR	0,27
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	243,00	300 267,81	EUR	1,00
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	166,00	236 729,28	EUR	0,79
LU1985004701	AVIVA INVESTORS SICAV CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FND	PROPRE	5 825,00	691 466,53	EUR	2,31
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	285,00	295 795,80	EUR	0,99
LU1650490474	LYXOR EURO GOVERNMENT BOND DR UCITS ETF	PROPRE	1 480,00	236 370,80	EUR	0,79
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>1 842 880,25</b>		<b>6,15</b>
<b>Warrant</b>						
CH0559601544	COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA WARRANT 22/11/2023	PROPRE	8 226,00	3 753,83	CHF	0,01
FR0014000TB2	TERACT	PROPRE	24 604,00	2 583,42	EUR	0,01
<b>Total Warrant</b>				<b>6 337,25</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>29 497 694,77</b>		<b>98,44</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-31 519,98	-31 519,98	EUR	-0,11
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-31 519,98</b>		<b>-0,11</b>
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-5 754,97	-5 754,97	EUR	-0,02
<b>Total AUTRES</b>				<b>-5 754,97</b>		<b>-0,02</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-93 451,03	-93 451,03	EUR	-0,31
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-46 827,65	-53 358,76	GBP	-0,18
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	165 099,14	171 229,14	CHF	0,57
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	12 833,93	1 726,05	DKK	0,01
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	275 422,87	275 422,87	EUR	0,92
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	101 149,35	115 256,78	GBP	0,38
	BANQUE NOK SGP G1	PROPRE	-50 744,90	-4 753,40	NOK	-0,02
	BANQUE PLN SGP G1	PROPRE	341 796,46	70 641,00	PLN	0,24
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	31 589,68	2 905,69	SEK	0,01
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	5 123,22	5 229,64	USD	0,02
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	48 506,93	48 506,93	EUR	0,16
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>539 354,91</b>		<b>1,80</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	26 026,00	26 026,00	EUR	0,09
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>26 026,00</b>		<b>0,09</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-28 735,87	-28 735,87	EUR	-0,10
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-28 735,87</b>		<b>-0,10</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>499 370,09</b>		<b>1,67</b>
<b>Futures</b>						
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-1,00	5 870,00	EUR	0,02
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-4,00	19 410,00	EUR	0,06
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-1,00	6 240,00	EUR	0,02
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>31 520,00</b>		<b>0,11</b>
<b>Total Futures</b>				<b>31 520,00</b>		<b>0,11</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB00BN7SWP63	GSK PLC	ACHLIG	11 478,00	2 125,32	GBP	0,01
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	3 209,00	855,20	EUR	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	7 441,00	5 134,29	EUR	0,02
<b>Total Action</b>				<b>8 114,81</b>		<b>0,03</b>
<b>Obligation</b>						
IT0005422891	BUONI POLI 0.9% 4/31	ACHLIG	50,00	225,00	EUR	0,00
IT0005383309	ITALY 1.35% 04/30	ACHLIG	120,00	810,00	EUR	0,00
<b>Total Obligation</b>				<b>1 035,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>9 149,81</b>		<b>0,03</b>
<b>Change a terme</b>						
<b>Change a terme</b>						
	OACT 221019 CHF/EUR	RECU	1 584 163,00	1 644 495,28	CHF	5,49
	OACT 221019 CHF/EUR	VERSE	-1 612 050,01	-1 612 050,01	EUR	-5,38
	OACT 221019 DKK/EUR	RECU	6 326 389,00	850 890,10	DKK	2,84
	OACT 221019 DKK/EUR	VERSE	-850 368,91	-850 368,91	EUR	-2,84
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	2 218 217,00	2 526 485,07	GBP	8,43
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-2 615 655,37	-2 615 655,37	EUR	-8,73
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	5 600,00	6 374,10	GBP	0,02
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-6 652,93	-6 652,93	EUR	-0,02
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	40 000,00	45 490,61	GBP	0,15
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-46 171,09	-46 171,09	EUR	-0,15
	OACT 221019 PLN/EUR	RECU	60 000,00	12 350,69	PLN	0,04
	OACT 221019 PLN/EUR	VERSE	-12 158,68	-12 158,68	EUR	-0,04
	OACT 221019 PLN/EUR	RECU	20 000,00	4 119,61	PLN	0,01
	OACT 221019 PLN/EUR	VERSE	-4 203,58	-4 203,58	EUR	-0,01
	OACT 221019 SEK/EUR	RECU	12 561 717,00	1 154 516,03	SEK	3,85
	OACT 221019 SEK/EUR	VERSE	-1 180 059,93	-1 180 059,93	EUR	-3,94
	OACT 221019 SEK/EUR	RECU	311 000,00	28 590,83	SEK	0,10
	OACT 221019 SEK/EUR	VERSE	-29 257,00	-29 257,00	EUR	-0,10
	OVCT 221019 CHF/EUR	RECU	449 605,89	449 605,89	EUR	1,50

## OFI INVEST EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 221019 CHF/EUR	VERSE	-444 449,45	-460 912,27	CHF	-1,54
	OVCT 221019 DKK/EUR	RECU	16 126,88	16 126,88	EUR	0,05
	OVCT 221019 DKK/EUR	VERSE	-120 000,00	-16 139,26	DKK	-0,05
	OVCT 221019 DKK/EUR	RECU	8 063,41	8 063,41	EUR	0,03
	OVCT 221019 DKK/EUR	VERSE	-60 000,00	-8 069,63	DKK	-0,03
	OVCT 221019 DKK/EUR	RECU	851 640,99	851 640,99	EUR	2,84
	OVCT 221019 DKK/EUR	VERSE	-6 334 104,32	-851 882,02	DKK	-2,84
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	105 795,35	105 795,35	EUR	0,35
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-90 000,00	-102 446,79	GBP	-0,34
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	59 715,81	59 715,81	EUR	0,20
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-50 800,00	-57 825,56	GBP	-0,19
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	99 918,18	99 918,18	EUR	0,33
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-85 000,00	-96 755,37	GBP	-0,32
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	42 318,29	42 318,29	EUR	0,14
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-36 000,00	-40 978,74	GBP	-0,14
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	46 697,60	46 697,60	EUR	0,16
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-40 000,00	-45 521,62	GBP	-0,15
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	445 597,70	445 597,70	EUR	1,49
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-381 443,22	-434 322,20	GBP	-1,45
	OVCT 221019 PLN/EUR	RECU	8 110,01	8 110,01	EUR	0,03
	OVCT 221019 PLN/EUR	VERSE	-40 000,00	-8 234,57	PLN	-0,03
	OVCT 221019 PLN/EUR	RECU	8 109,82	8 109,82	EUR	0,03
	OVCT 221019 PLN/EUR	VERSE	-40 000,00	-8 234,53	PLN	-0,03
	<b>Total Change a terme</b>			<b>-72 887,81</b>		<b>-0,24</b>
	<b>Total Change a terme</b>			<b>-72 887,81</b>		<b>-0,24</b>
	<b>Total OFI INVEST EUROPE</b>			<b>29 964 846,86</b>		<b>100,00</b>

# résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2023

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

### Deuxième résolution

#### Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième résolution

#### Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022.

### Quatrième résolution

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021-2022 de 364 625,83 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : -11 375,23 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 1 410,18 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 354 661,08 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Des Plus et moins-values enregistrées nettes non distribuées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 4 402 857,44 €
- D'un montant de plus moins-values nettes de l'exercice de 235 093,66 €.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des plus et moins-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 4 637 951,10 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 353 074,36 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 1 586,72 €
- Le report des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 4 637 951,10 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à 0,68 €.

Le dividende se décompose comme suit :

**Revenus Actions éligibles à abattement avec coupon obligatoire\* : 0,68 €**

Revenus Actions France ; 0,00 €

Revenus Actions Etrangères avec convention : 0,68 €

**Revenus Obligations et autres Titres de Créance ouvrant droit à option de prélèvement : 0,00 €**

Autres revenus dont

Au titre des plus-values : 0,00 €

L'Assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende de 0,68 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 7 décembre 2022 sur décision du Conseil d'administration réuni le 22 novembre 2022.

L'Assemblée générale donne expressément acte au Conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du Résultat net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2018-2019	0,96	-	0,96
2019-2020	0,32	0,32	-
2020-2021	0,49	0,49	-

**Cinquième résolution**Ratification du transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des statuts.

**Sixième résolution**Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.